

droits est de persister dans notre détermination, puisqu'elle est juste; et si le gouverneur en doute, qu'il nous renvoie au peuple.

Mr. CLAPHAM : Une question aussi importante, mérite suivant moi considération, et ce serait procéder avec une précipitation dangereuse, à la quelle je m'opposerai toujours, que de décider immédiatement du mérite de ce message, en refusant de le prendre en considération et de procéder aux affaires. Il est vrai que j'ai toujours été et que je suis encore d'avis que la chambre ne peut procéder aux affaires sans ses contingens, et que j'ai concouru samedi dans les résolutions; mais aujourd'hui la question se présente sous une autre forme, et le message nous fournit les moyens de les revoir. A propos de mon vote de samedi soir, je dois dire que j'ai été pris par surprise, et que je n'ai jamais partagé les sentimens exprimés dans la 10e, ni eu intention de les voter. La précipitation avec laquelle cette mesure a été conduite; la chaleur et la véhémence des discours de l'hon : Orateur, et le poids de ses pressantes argumentations m'avaient induit en erreur, et trompé sur la nature d'une résolution que je désapprouve.

Mr. HURT : Je suis étonné que l'hon : Membre pour Mégantic, Mr. Clapham, dise qu'il

ait été pris par surprise. Ne se rappelle-t-il pas qu'il était président au comité au quel ces résolutions ont été soumises, et que lui-même les a lues et traduites? Peut-il dire qu'il ait été induit en erreur, à moins d'avouer qu'il ait lu, traduit et voté ce qu'il ne comprenait pas! Sous d'autres circonstances il eut pu se tromper, mais dans celle-ci, il n'a pas réellement d'excuse. L'hon : membre pour Sherbrooke, Mr. Gagy, s'est fait un mérite de s'être précédemment soumis aux ajournemens; a-t-il lui aussi oublié le grand nombre d'amendemens qu'il a opiniâtement répétés chaque jour?

Mr. CLAPHAM : J'avoue que j'étais président du comité, mais encore peu accoutumé aux usages parlementaires de cette chambre, j'étais plus occupé au devoir que j'avais à remplir comme président, qu'à la considération des résolutions. Je dois répéter d'ailleurs que frappé de la force des argumens pressans de Mr. l'Orateur, (*struck with the arguments of*) j'ai été complètement induit en erreur sur la 10e de ces résolutions.

Mr. L'ORATEUR observe qu'il ne doit pas faire allusion à un membre qui ne peut lui répondre.

Mr. HURT propose la question préalable, " la question sera-t-elle mise? Pour 10, Contre 35.